



angers Loire
métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

lundi 11 février 2019

Cahier des délibérations

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 11 février 2019

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2019-11

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Débat d'Orientation Budgétaire 2019

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L 2312-1), un débat sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi NOTRe et le décret du 24 juin 2016 ont complété cet article du CGCT en ajoutant une présentation obligatoire des orientations en matière de ressources humaines lors de ce débat budgétaire.

En conformité avec ces éléments, les orientations budgétaires 2019 seront donc structurées autour d'un rapport principal et de deux rapports annexes selon le sommaire suivant :

I - Rapport principal sur les orientations financières :

Rappel de la stratégie financière du mandat

1- Eléments pluriannuels 2019-2021 : Pacte financier, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

- Pacte financier Etat-collectivité : un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses
- Une projection des niveaux d'épargne et d'endettement sur 3 ans
- Une présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement

2- Orientations du projet de BP 2019

- Les principales orientations du projet de BP 2019 : évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement

II - Rapport annexe sur la gestion de la dette :

- Une présentation de la structure de l'encours
- Les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques

III - Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- Les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- Un point sur la structure des effectifs
- Des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- Schéma de mutualisation : point d'étape et programme de travail 2019
- Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Après les impacts budgétaires du passage en Communauté Urbaine en 2016 et 2017 et l'intégration de Loire Authion en 2018, le budget 2019 a été élaboré à périmètre constant.

Ce projet de débat budgétaire 2019 s'est construit dans un double contexte :

- un contexte national contraint avec comme points de vigilance:
 - o Le poids de la fiscalité et le questionnement sur l'utilisation de l'argent public,
 - o La réforme de la fiscalité locale (notamment de la taxe d'habitation),
 - o Les effets du contrat financier avec l'Etat,
 - o La réforme de la dotation d'intercommunalité (Loi de Finances pour 2019).

- Et un contexte local volontariste avec comme fils conducteurs:
 - o L'absence de hausse de la fiscalité sur le mandat,
 - o La poursuite du développement économique du territoire,
 - o L'avancée de la deuxième ligne de tramway,
 - o La mise en œuvre concrète de la rénovation urbaine et de la politique de la ville.

Stratégie financière du mandat

Dans ce contexte, le projet de territoire d'Angers Loire Métropole s'appuie sur une stratégie financière solide qui repose sur 3 grands piliers indispensables pour garantir la capacité d'actions de la collectivité à moyen et long terme :

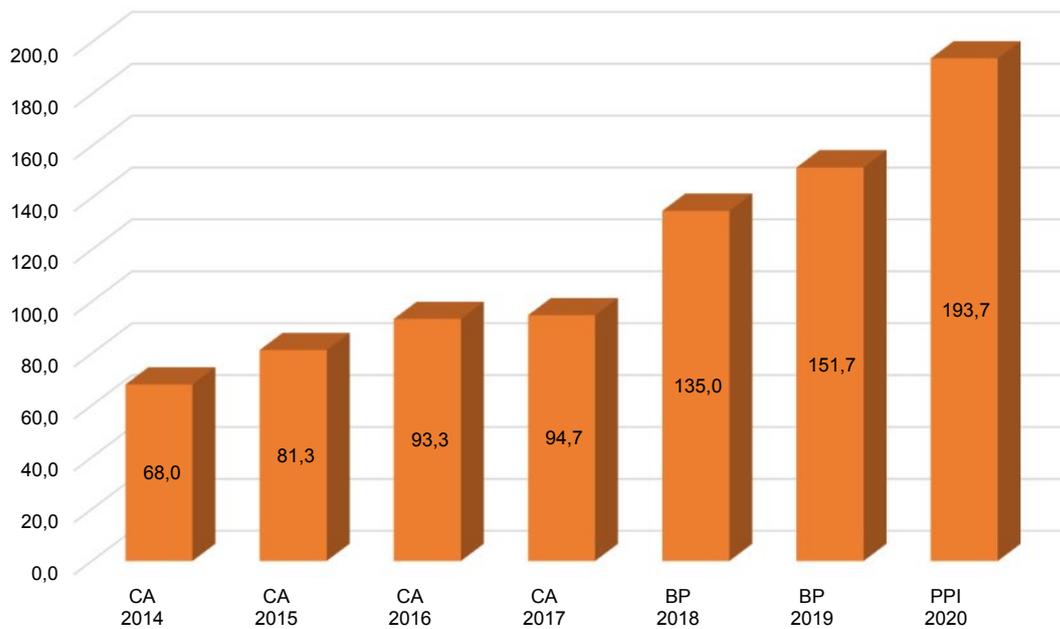
- **Préserver l'épargne sans augmenter les impôts afin de respecter les grands équilibres budgétaires,**
- **Soutenir un niveau d'investissement volontariste (environ 700 M€ sur le mandat) pour structurer et dynamiser notre territoire,**
- **Réduire le niveau de dette toxique à 25% en 2020,**
- **Ne pas augmenter l'encours de dette sauf pour le financement de la seconde ligne de Tramway.**

Ces principes se sont déclinés en insistant, au cours de la première partie de ce mandat, sur **la réduction des risques financiers** supportés par notre collectivité (contentieux Biopole, emprunts toxiques,...) avant la montée en puissance des dépenses d'investissement nécessaires pour structurer notre territoire (ligne B et C du tramway notamment).

La première partie de cette stratégie porte ses fruits avec :

- **un niveau d'épargne nette en forte progression à 55 M€ (soit le double de celui prévu au BP 2014).**
- **le désendettement de la collectivité de 30 M€ hors financement de la seconde ligne de tramway**
- **la réduction du volume des emprunts toxiques dans l'encours de la collectivité (39 % de la dette en 2014 à 25 % dès 2019 avec un an d'avance sur les projections),**
- **un niveau d'investissement en progression régulière et maîtrisée.**

Evolution des dépenses d'Investissement
CA 2014 à 2017 / BP 2018 - 2019 / PPI 2020
(hors dette - en million d'€)



Aujourd'hui et après son passage en Communauté Urbaine en 2016, notre collectivité est prête à supporter financièrement les dépenses d'investissement à venir en 2019 et 2020 notamment sur le budget annexe Transports.

L'objet de la présentation qui suit va s'attacher à préciser les éléments de cette stratégie et à esquisser des éléments de prospective pour la période 2019-2021.

Ces éléments seront ensuite complétés par des informations sur les hypothèses d'évolution des principales dépenses et recettes prévues au budget primitif 2019.

Éléments pluriannuels 2019-2021 : Pacte financier, Prospective et Plan Pluriannuel d'Investissement

Budget Principal :

► **Pacte financier Etat-Collectivité : Un contrat pluriannuel de maîtrise des dépenses**

Comme l'an passé, nos différentes projections pluriannuelles s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi de programmation des finances publiques. Les articles 13 et 29 de cette loi prévoient **un dispositif contractuel de maîtrise des dépenses du budget principal sur la période 2018-2020** pour les 322 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 M€.

Pour mémoire, l'objectif d'évolution maximale des dépenses réelles de fonctionnement de notre EPCI a été fixé à **1,05% par an par rapport à une base 2017**. A noter qu'en cas de non-respect de cette trajectoire de dépenses, l'Etat prélèvera 75 % du dépassement sur les douzièmes de fiscalité locale de l'année N+1.

A ce stade et à périmètre constant, les premiers chiffres du CA 2018, la projection de CA 2019 (basée sur le projet de BP 2019) et la prospective pour 2020 confirment que **nous respecterons bien cette évolution maximum de 1,05 % sur les trois ans qui viennent**.

► **Des indicateurs financiers solides pour la période 2019-2021 (budget principal)**

Compte tenu d'un environnement en pleine mutation, l'exercice de prospective budgétaire a pour objectif de dégager les grandes tendances du budget principal pour les années à venir sur la base d'hypothèses réalistes (*évolution des charges de fonctionnement inférieure à +1,05%, stabilité de la DGF jusqu'en 2020 ; 50 M€ de dépenses nettes d'investissement sur le budget principal*)

Les principaux enseignements à fin 2021 de cette étude prospective permettent d'envisager l'avenir avec sérénité. Les niveaux d'épargne et d'endettement seraient les suivants sur les 3 prochaines années :

- **une épargne nette en progression pour atteindre les 34 M€ fin 2021** (soit le double de celle du CA 2014 de 17,4 M€),
- un besoin d'emprunt du budget principal autour de 20 M€ par an en moyenne sur la période 2015-2021,
- une dette consolidée stable en dehors du **financement du tramway**,
- une **capacité de désendettement qui resterait à moins de 5 années** en fin de période.

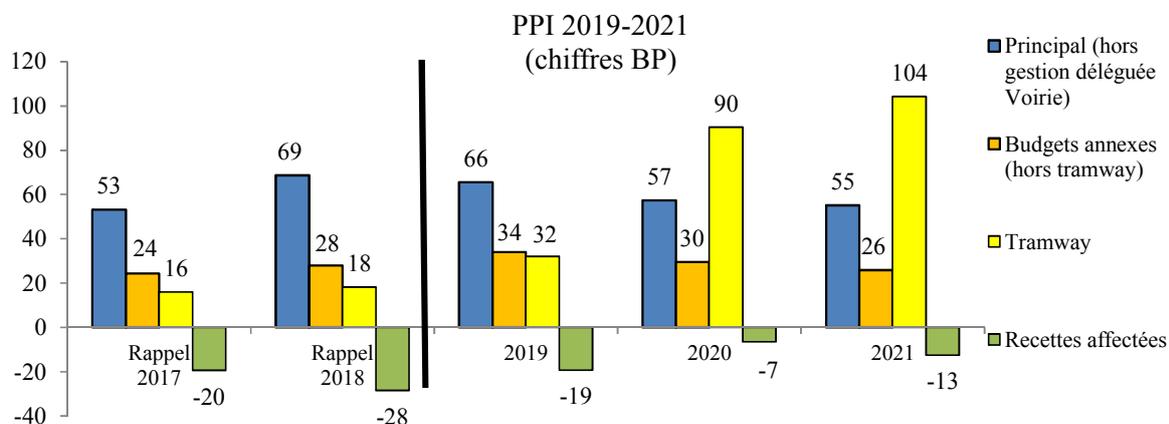
Afin de compléter ces éléments de prospective, la présentation des engagements pluriannuels via le Plan Pluriannuel d'Investissement permet d'avoir une vision plus précise des principales opérations qui seront portées par la collectivité d'ici la fin du mandat.

Tous budgets :

► **Le Plan pluriannuel d'investissement : 2019-2021**

Compte tenu de la fin du mandat actuel en 2020, il est précisé que ces projections pour 2021 sont basées soit sur une reconduction des enveloppes récurrentes d'investissement soit sur la fin des projets actuellement engagés.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2019-2021 démontre **une grande stabilité des engagements des budgets annexes** hors projet de 2^{ème} ligne avec une moyenne de 30 M€ (le pic de 2019 à 34 M€ s'explique par les travaux exceptionnels sur la STEP de la Baumette sur le budget assainissement pour 6 M€). La hausse des investissements pour le budget principal est compensée pour partie par des recettes affectées à certaines politiques. Ainsi le montant d'investissement net en 2019 est ramené à 46,2 M€ (soit 65,5 M€ de dépenses - 19,3 M€ de recettes affectées).



1- PPI budget principal

Le document détaillé ci-dessous reprend par politique publique et pour le budget principal la programmation à venir.

Libellé secteur d'intervention	Projet BP 2019	2020	2021	Total 2019-2021 Hors Dette
Urbanisme logement aménagement urbain	16 527 093	23 247 600	25 752 600	65 527 293
Développement économique et du tourisme	24 365 053	16 557 696	14 037 115	54 959 864
Pilotage mutualisé des politiques	7 485 000	6 034 750	5 802 251	19 322 001
Accueil des Gens du Voyage	3 568 500	3 418 500	3 323 500	10 310 500
Innovation enseignement supérieur et recherche	2 643 000	3 457 000	2 238 000	8 338 000
Déplacements	5 397 000	1 270 000	1 320 000	7 987 000
Voirie et espaces publics	4 650 000	1 064 200	720 000	6 434 200
Protection de l'environnement	530 500	1 405 500	1 295 500	3 231 500
Parc, jardins et paysages	329 000	907 400	497 400	1 733 800
Total	65 495 146	57 362 646	54 986 366	177 844 158
Gestion déléguée de la voirie et de l'éclairage public	17 127 000	17 127 000	17 127 000	51 381 000
Taxe aménagement, amende police et autres	3 035 000	3 035 000	3 035 000	9 105 000
Total Investissement (hors dette)	85 657 146	77 524 646	75 148 366	238 330 158

2- PPI budgets annexes

Le document détaillé ci-dessous reprend pour l'ensemble des budgets annexes la programmation à venir.

Politique Sectorielle	Opérations	Projet de BP 2019	2020	2021	Total Général
Transports	Ligne B - Maîtrise d'ouvrage - Travaux	30 752 000	90 107 000	104 070 000	224 929 000
	Ligne B - Acquisitions foncières	1 228 000	163 000	-	1 391 000
	Ligne B - Etudes avant projet	20 000	30 000	30 000	80 000
	Sous-total Tramway	32 000 000	90 300 000	104 100 000	226 400 000
	Matériel roulant - Transports Urbain	100 000	2 300 000	3 700 000	6 100 000
	Equipements embarqués	1 300 000	1 500 000	1 500 000	4 300 000
	Dépôt des bus - Transports Urbain	1 904 000	2 000 000	100 000	4 004 000
	Aménagement entretien réseau	640 000	200 000	300 000	1 140 000
	Centre Techniq. des Transports	142 000	200 000	300 000	642 000
	Matériel roulant - TPMR	150 000	160 000	230 000	540 000
	Equipements d'expl. des lignes	110 000	150 000	150 000	410 000
Equipements des voyageurs	100 000	100 000	100 000	300 000	
Autres	2 000	202 000	102 000	306 000	
Sous-total Transports	4 448 000	6 812 000	6 482 000	17 742 000	
Total Transports	36 448 000	97 112 000	110 582 000	244 142 000	
Déchets	Matériel Mobilier - COM	1 080 000	950 000	1 080 000	3 110 000
	Véhicules - Collecte des OM	1 020 000	1 020 000	1 020 000	3 060 000
	Travaux Déchèteries	400 000	1 160 000	655 000	2 215 000
	Véhicules - Déchèteries	91 700	242 000	242 000	575 700
	Travaux Baumette	500 000	-	-	500 000
	Matériel mobilier - CS	110 000	110 000	110 000	330 000
	Biopole	150 000	110 000	50 000	310 000
	Centre de tri	288 600	10 000	-	298 600
	Matériel mobilier - Prévention	93 000	93 000	93 000	279 000
	Centre technique Déchets	111 500	100 000	-	211 500
Autres	120 500	129 000	114 000	363 500	
Total Déchets	3 965 300	3 924 000	3 364 000	11 253 300	
Cycle de l'eau - Eau	Réseau distribut. eau potable	5 000 000	3 900 000	4 150 000	13 050 000
	Production et stockage	1 484 000	2 124 000	2 343 000	5 951 000
	Bâtiments	2 480 000	430 000	80 000	2 990 000
	Compteurs d'abonnés	600 000	800 000	800 000	2 200 000
	Logistique et Garage	336 000	300 000	300 000	936 000
	Sectorisation et prélocalisation	200 000	450 000	-	650 000
	Travaux entretien des réseaux	160 000	100 000	100 000	360 000
	Refonte / Cybersécurisation SI.DEA	166 000	150 000	-	316 000
	Logistique et Magasin CT	83 000	112 000	112 000	307 000
	Logistique / moyens transvers.	75 000	90 000	50 000	215 000
Autres	156 000	76 000	76 000	308 000	
Total Cycle de l'eau - Eau	10 740 000	8 532 000	8 011 000	27 283 000	
Cycle de l'eau - Assainissement	Réseaux de collecte des Eaux Usées	5 300 000	5 570 000	5 650 000	16 520 000
	Travaux STEP Baumette	6 000 000	2 000 000	-	8 000 000
	Construction/Extension de STEP	990 000	1 000 000	900 000	2 890 000
	Maintenance et gros entretien réseaux	550 000	435 000	435 000	1 420 000
	Logistique et Garage	373 000	110 000	120 000	603 000
	Schéma direct. Assainissement	475 000	45 000	-	520 000
	Refonte / Cybersécurisation SI DEA	211 000	175 000	25 000	411 000
	Maint. Gros ent. STEP Baumette	100 000	150 000	150 000	400 000
	Logistique et Magasin CT	102 000	102 000	112 000	316 000
	SPANC	255 000	10 000	10 000	275 000
	Logistique / moyens transvers.	68 000	89 000	49 000	206 000
Autres	76 000	106 000	106 000	288 000	
Total Cycle de l'eau - Assainissement	14 500 000	9 792 000	7 557 000	31 849 000	
Total Aéroport et Réseaux de chaleur	369 000	369 000	369 000	1 107 000	
Total général hors dette	66 022 300	119 729 000	129 883 000	315 634 300	
Total général hors dette et hors ligne B	34 022 300	29 429 000	25 783 000	89 234 300	

► Résultats 2018

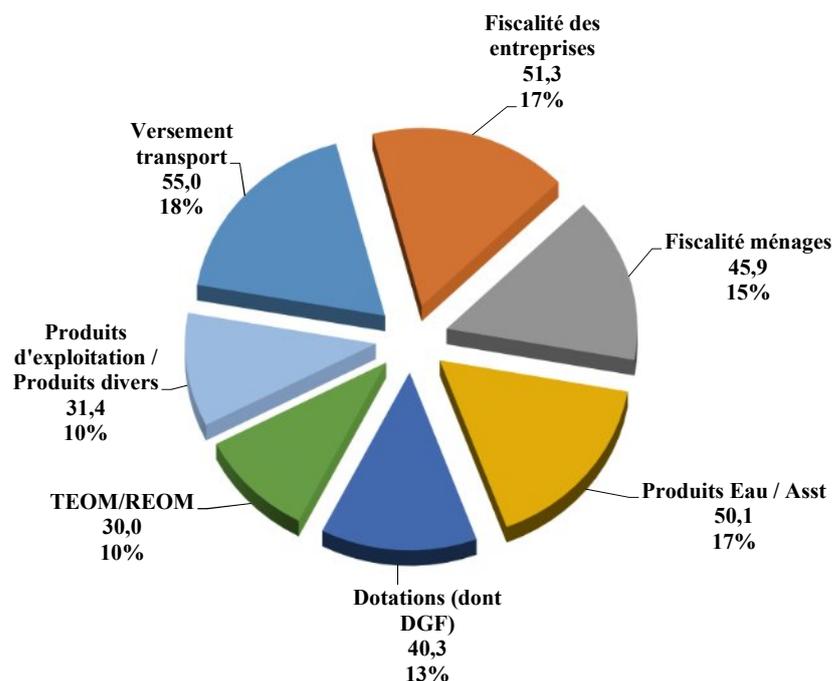
Les résultats 2018 seront repris après vote du CA 2018. Le résultat global de clôture devrait être compris entre 23,5 M€ et 26 M€ (soit au minimum 2 M€ de plus que 2017).

Ces premières estimations seront confirmées dans les prochaines semaines et validées lors du compte administratif en juin 2019. En fonction des niveaux définitifs atteints, le recours à l'emprunt présenté au BP pourra être ajusté à la baisse.

► Les recettes de fonctionnement : structure et évolution

▪ Structure des principales ressources de fonctionnement (en M€)

La répartition des recettes de fonctionnement de la CU montre une répartition équilibrée entre fiscalité, dotations et les produits des services. Cette ventilation est un gage de sécurité de nos sources de financement.



Hors participations du budget principal aux budgets annexes

▪ Hypothèses d'évolution des principales recettes du budget général

Au global, les recettes de fonctionnement consolidées sont en hausse de 1,6 %, sous l'impulsion de la bonne santé économique du territoire.

Recettes				
	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Versement transport	53 050	55 000	1 950	3,7%
Fiscalité ménages	44 263	45 845	1 582	3,6%
Fiscalité des entreprises	50 050	51 274	1 224	2,4%
Produits Eau /Asst	49 489	50 144	655	1,3%
Dotations, subventions, participations	41 088	40 322	-766	-1,9%
TEOM / REOM	29 501	30 036	535	1,8%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	12 042	11 892	-150	-1,2%
Produits d'exploitation/produits divers	31 405	31 418	13	0,0%
Sous total	310 888	315 931	5 043	1,6%

Versement transport

La prudence nous avait conduit à inscrire lors du BP 2018 un niveau de versement transport de 53,05 M€. Le projet de compte administratif 2018 fait apparaître un niveau de recettes proche de 55 M€ et nous amène donc à relever notre projection de produit 2019 à ce même niveau.

Fiscalité ménages et entreprises

Le produit fiscal représente environ 1/3 des recettes de la collectivité pour 2019. Ce produit comprend :

- pour la fiscalité ménages : la taxe d'habitation et les taxes sur le foncier bâti et non bâti,
- pour la fiscalité entreprises : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et les impositions sur les entreprises de réseaux (IFER).

Pour la fiscalité ménages, l'évolution retenue pour déterminer l'estimation du produit fiscal 2019 est réalisée sur les bases 2018 notifiées augmentées de manière prudente de + 1,8%.

Par ailleurs et pour mémoire, la loi de finances pour 2018 a instauré le **dégrèvement de la taxe d'habitation due pour les résidences principales**. Progressivement depuis 2018, celui-ci doit permettre en 3 ans de dispenser, sous condition de revenus, environ 80 % des foyers du paiement de cette taxe. La suppression de la taxe d'habitation fait l'objet d'un dégrèvement, aux taux respectifs sur les années 2018, 2019 et 2020 de 30 %, 65 % et 100 %, sur la base des taux et des abattements appliqués en 2017. Ce dispositif va normalement permettre la compensation financière pour la collectivité en 2019.

Pour la fiscalité entreprises, les prévisions de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises sont basées sur les dernières notifications fournies par le Ministère des Finances lesquelles sont en hausse de + 5,2 % par rapport au produit notifié en 2018.

Le niveau de la taxe sur les surfaces commerciales (3,8 M€) et des impositions sur les entreprises de réseaux (1,1 M€) a été projeté sur le projet de BP 2019 au niveau des réalisations 2018.

Produit d'exploitation eau et assainissement

Les prévisions de produit d'exploitation pour 2019 sont quasi stables pour le budget assainissement à + 0,3% et en hausse de + 2,4 % pour le budget eau.

Dotation globale de fonctionnement

La DGF, principale dotation des collectivités locales, a été ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. Même si la loi de Finances pour 2019 ne prévoit pas une nouvelle augmentation de cette contribution, le prélèvement cumulé de 21 M€ entre 2014 et 2017 continue de peser sur notre DGF.

Par ailleurs et compte tenu des dernières modifications techniques apportées par Loi de Finances pour 2019, notre projet de BP 2019 reprend de manière prudente le montant de la dotation notifiée en 2018 ajustée à la baisse du fait de la traditionnelle diminution de la dotation de compensation.

Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est ajusté à 29,05 M€. Ce montant correspond au niveau constaté de produit encaissé en 2017 (28,5 M€) majoré du taux d'inflation national appliqué aux valeurs locatives.

A noter un niveau de REOM de 0,98 M€ positionné en dépenses et en recettes dans cette rubrique dans le cadre de l'intégration de Loire Authion.

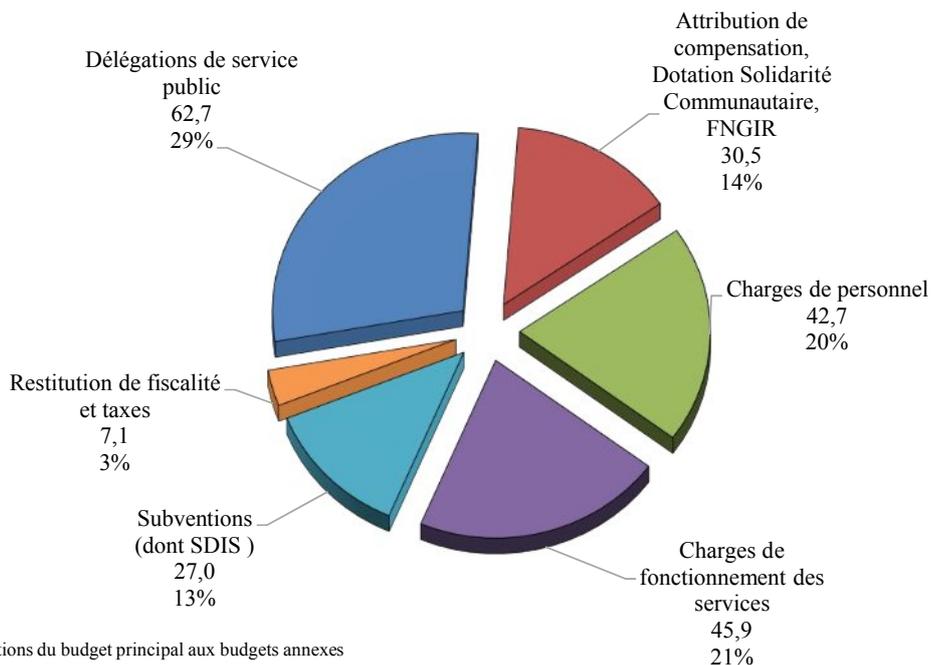
Autres produits d'exploitation

Concernant les autres produits d'exploitation essentiellement portés par le budget principal, il s'agit en grande partie des remboursements des frais de mutualisation, de la participation des budgets annexes aux frais de structure.

Au global et même s'il existe des variations au sein de ce poste budgétaire, le montant total de cette rubrique est stable par rapport au BP 2018.

► Les dépenses de fonctionnement : structure et évolution

▪ Structure des dépenses de fonctionnement (en M€)



▪ Hypothèses d'évolution des principales dépenses du budget général

Les dépenses de fonctionnement consolidées (hors dette) sont maîtrisées et **progressent de seulement 0,2 %** en se répartissant de la manière suivante :

Dépenses				
	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Personnel	43 051	42 748	-303	-0,7%
DSP / contrats d'exploitation	61 810	62 666	856	1,4%
Dotations	30 233	30 486	253	0,8%
Restitution de fiscalité	8 262	7 099	-1 163	-14,1%
SDIS	13 596	13 910	314	2,3%
Subvention de fonctionnement	12 847	13 100	253	2,0%
Particip. du Budget principal aux budgets annexes	12 042	11 892	-150	-1,2%
Fonctionnement des services	45 603	45 888	285	0,6%
Sous total	227 444	227 789	345	0,2%

Dépenses de personnel

Ce tableau fait état des hypothèses d'évolution en matière de dépenses de personnel (chapitre budgétaire 012) retenues pour élaborer ce projet de BP 2019. Pour plus de détails, il convient sur cette dimension stratégique des ressources humaines de se référer au contenu du rapport annexe dédié à cette thématique.

Montants en K€	BP 2018	PROJET BP 2019	ECART BP 2018/PROJET BP 2019	
			En K€	En %
Total dépenses du chapitre 012 "dépenses de personnel"	43 051	42 748	-303	-0,7%

La politique Ressources Humaines mise en œuvre a permis en 2018 d'atteindre l'objectif de maîtrise de la masse salariale. Tous budgets agrégés, les dépenses de personnel ont diminué de -0,7% par rapport à 2017 (Chiffre CA 2017 et projet de CA 2018). Les effets report des décisions de l'Etat ont été neutralisés par les efforts de gestion des services.

Pour le projet de BP 2019, l'évolution de l'ensemble du chapitre lié aux dépenses de personnel est également de -0,7%.

L'impact des décisions réglementaires et du protocole d'accord relatif aux Parcours Professionnels Carrières et rémunérations, estimé à +1,4% en moyenne sur l'ensemble des budgets, est neutralisé par les efforts de gestion des services. Les évolutions des dépenses envisagées au chapitre 012 sont différentes suivant les budgets :

- le budget principal, celui-ci diminue grâce aux efforts de gestion,
- les budgets annexes Eau et Assainissement sont stables en raison des efforts d'optimisation de l'organisation de la Direction de l'Eau et Assainissement, qui devrait permettre d'augmenter son périmètre d'intervention tout en stabilisant ses dépenses de personnel,
- Pour le budget Déchets, les dépenses seront en augmentation, en raison d'une remise à niveau des moyens nécessaires, tenant compte des efforts de réorganisation en 2018 liés au passage à la collecte bras latéral.
- Il en est de même pour le budget Transports, avec l'impact des postes de médiateurs tramway.

Délégations de service public et contrats d'exploitation

Les dépenses de cette catégorie représentent 62,7 M€ pour le projet de BP 2019 soit 29 % du total des dépenses de fonctionnement. La délégation de service public en cours auprès de Kéolis pour le transport de voyageurs (43,6 M€ au BP 2018 et 44,2 M€ projetés en 2019) en représente les trois quarts.

La hausse de 1,4 % comprend une prise en charge en 2019 de frais de préexploitation de la ligne B et une indexation à la hausse du contrat sur la base des derniers indices connus.

Cette rubrique budgétaire sera entièrement mise à jour lors du budget supplémentaire de juin une fois les négociations autour de la nouvelle DSP terminées.

Dotations : Dotation aux communes (Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de Compensation) et FNGIR (reversement lié à la réforme de la taxe professionnelle)

Ce poste comprend à la fois la dotation de solidarité communautaire et l'attribution de compensation. La première progresse de + 0,2 M€ de BP à BP pour atteindre 11 M€ suite à l'intégration de Loire Authion (pour autant l'enveloppe reste stable par rapport au projet de CA 2018) et l'enveloppe de la seconde reste identique à 2018 à 13,1 M€.

Le FNGIR est également anticipé avec le même montant que le BP 2018 à 5,6 M€.

Restitution de fiscalité

Ce poste de 7 M€ comprend notamment les reversements des redevances eau et assainissement de l'Agence de l'Eau équilibrées en dépenses et en recettes et les remboursements de fiscalité prévus par la DSP pour le transport de voyageurs. Son évolution estimée est d'environ - 14,1 % compte tenu des nouvelles modalités contractuelles envisagées à compter du second semestre sur ce sujet.

Subvention et participation aux budgets annexes

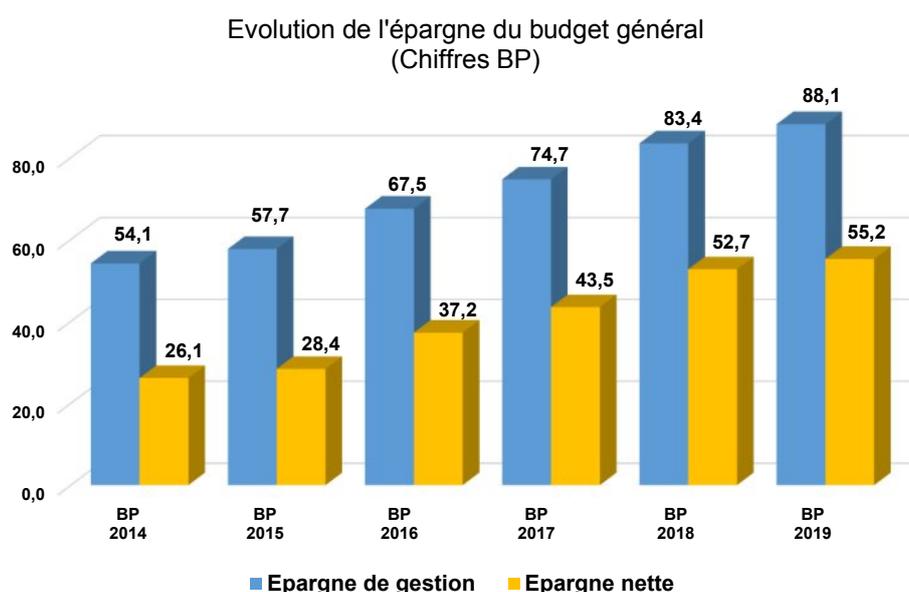
Ce poste est en progression sur la partie subventions (+ 2%) et en baisse sur la partie participations aux budgets annexes (- 0,15 M€ soit - 1,2 %).

Pour la partie budgets annexes, cette évolution renvoie à la participation du budget principal au budget annexe aéroport en baisse de 0,15 M€.

Frais de fonctionnement des services

Les frais de fonctionnement des services représentent environ 20 % des dépenses de fonctionnement totales du budget. Ces frais correspondent aux charges à caractère général portées par chacun des budgets (eau, électricité, fournitures de voirie, téléphonie, informatique, assurances...). Les efforts de gestion engagés portent leurs fruits et permettent d'envisager **une légère hausse de 0,6 %** entre le BP 2018 (45,6 M€) et ce projet de BP 2019 à 45,9 M€ sur ce poste.

► Les niveaux d'épargne en constante amélioration depuis 2014



► Des niveaux d'épargne 2019 d'un excellent niveau

	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Epargne de gestion	83 444	88 142	4 698	5,6%
<i>Intérêts</i>	10 937	11 277	340	3,1%
Epargne brute	72 507	76 865	4 358	6,0%
<i>Capital</i>	19 803	21 654	1 851	9,3%
Epargne nette	52 704	55 211	2 507	4,8%

Conséquence de cette hausse des recettes de fonctionnement (+ 1,6 %) et d'une maîtrise des dépenses (+ 0,2%), l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette sont toutes en progression de 6 % à 5 % environ.

Ces éléments illustrent le plus que doublement de l'épargne nette entre le BP 2014 et ce projet de BP 2019. Cette constante progression de l'épargne depuis le BP 2014 est liée aux efforts de gestion et a été renforcée par le désendettement continu sur cette même période pour préparer le financement des investissements en cours et à venir.

► Les principaux projets d'investissement 2019 et leur financement

Les dépenses d'investissement sont estimées à plus de 151,6 M€ en 2019. Elles se répartissent en 85,6 M€ pour le budget principal et 66 M€ consacrées aux budgets annexes (dont 32 M€ pour la seconde ligne de tramway).

Recettes					Dépenses				
	BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %		BP 2018	BP 2019	Ecart 2018/2019	Evol. %
Epargne nette	52 704	55 211	2 507	4,8%	Dépenses d'équipement	105 287	132 912	27 625	26,2%
Dotations fonds divers et autres	7 088	7 250	162	2,3%	<i>dont budget principal</i>	59 559	66 890	7 331	12,3%
Subventions et autres	17 625	16 354	-1 271	-7,2%	<i>dont budgets annexes</i>	45 729	66 022	20 293	44,4%
Avances ZAC	16 488	5 668	-10 820	-65,6%	Rachat de parts sociales	1 737	962	-775	-44,6%
Cessions	9 318	9 323	5	0,1%	Avances de trésorerie (Zac)	27 982	17 817	-10 165	-36,3%
Emprunts provisoires	31 187	51 421	20 234	64,9%					
Reprise except. résultats / Rec. Équilibre	4 976	9 663	4 687	94,2%					
Total	139 386	154 890	15 504	11,1%	Total	135 006	151 691	16 685	12,4%

▪ Le budget principal

Les crédits d'investissements s'élèvent en 2019 à **85,66 M€** et se répartissent entre :

- le développement économique qui représente 24,36 M€ dont 11,9 M€ pour les ZAC en dépenses et 5 M€ en recettes.
- une politique Urbanisme Logement Aménagement Urbain qui reste ambitieuse avec 16,5 M€ dont 5,3 M€ pour le NPNRU, 6,5 M€ pour les aides aux logements et 4,2 M€ pour la politique de réserves foncières,
- l'enseignement et la recherche avec 2,6 M€ (dont 1,5 M€ pour le Contrat Plan Etat Région, et 0,7 M€ pour l'ESBA),

La forte diminution des dépenses d'investissement sur les Zac (- 10 M€) s'explique par le fait qu'en 2018 a eu lieu une partie du transfert des Zac d'intérêt communautaire à Angers Loire Métropole (Capucins, Mayenne, la Baronnerie à Ecoflant, les Hauts de Loire aux Ponts de Cé...), ce qui avait fortement impacté le budget 2018 du budget principal. En 2019 ces dépenses s'élèvent à 17,81 M€ et sont compensées partiellement par 5,57 M€ de recettes, soit une charge nette de 12,2 M€.

Lors du budget supplémentaire il faudra ajouter à ces crédits nouveaux les reports d'investissement de 2018 pour un total de **10,9 M€** en dépenses.

▪ Les budgets annexes

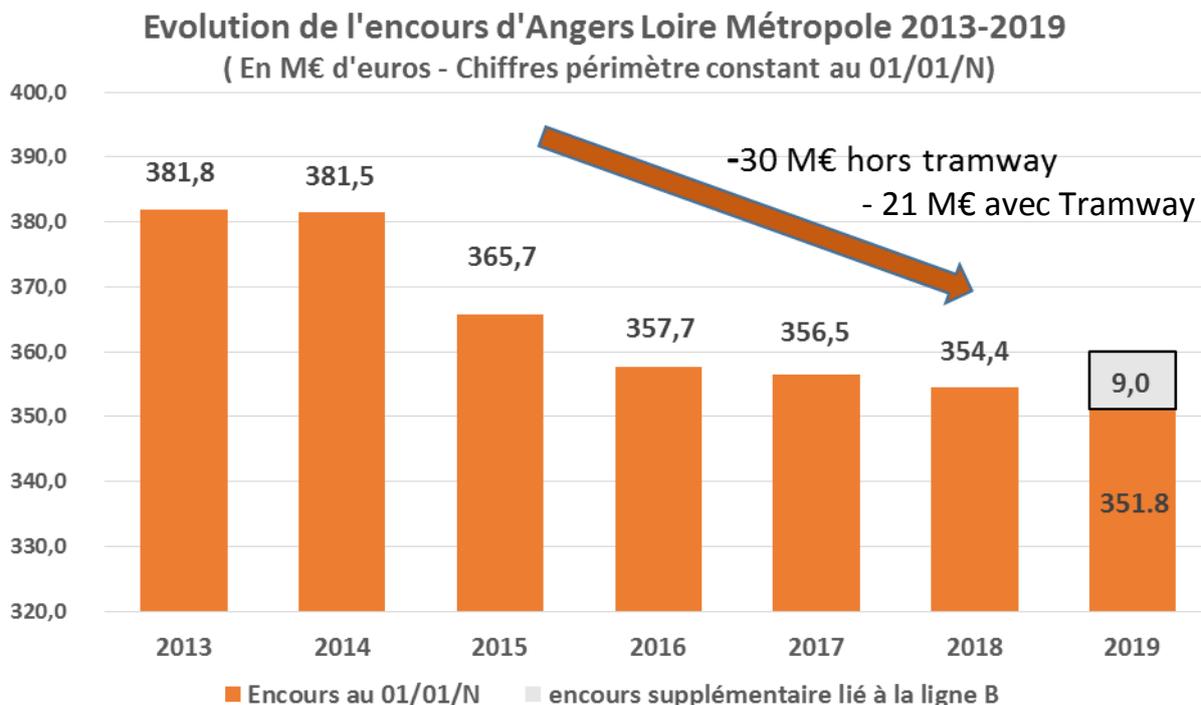
Les 66 M€ consacrés aux budgets annexes se décomposent quant à eux de la manière suivante :

- les budgets eau et assainissement continuent à investir de façon soutenue dans la rénovation des réseaux et de la STEP de la Baumette avec plus de 25,4 M€ d'investissements prévus pour 2019,
- le budget déchets avec 3,9 M€ permet notamment le renouvellement des véhicules et des travaux dans les déchetteries (réhabilitation du site de la Baumette pour 0,5 M€),
- enfin, le budget transports intègre les dépenses liées à la ligne B du tramway pour 32 M€, l'adaptation au gaz du dépôt de bus et des ateliers pour 1,7 M€ et le renouvellement du système d'assistance à l'exploitation pour 1,3 M€.

► **La dette : une baisse de 30 M€ depuis le début du mandat (hors tramway) ou de 21 M€ en intégrant la deuxième ligne du tramway**

A périmètre constant, l'année 2018 aura permis de poursuivre notre effort de diminution de l'encours (hors financement de la seconde ligne de tramway) qui passe de 381,5 M€ au 1er janvier 2014 à 351,8 M€ au 1er janvier 2019 **soit une baisse de 30 M€ depuis le début du mandat.**

En parallèle et compte tenu de l'avancée des travaux du tramway, 9 M€ de dette supplémentaire ont été contractés en 2018 sur le budget annexe transports pour financer la seconde ligne.



En intégrant les prévisions du projet de BP 2019, on peut d'ores et déjà évoquer les éléments de perspectives d'encours au 01/01/2020 (à périmètre constant). L'encours de dette ciblé au 01/01/2020 est de 381,5 M€. Cela signifierait :

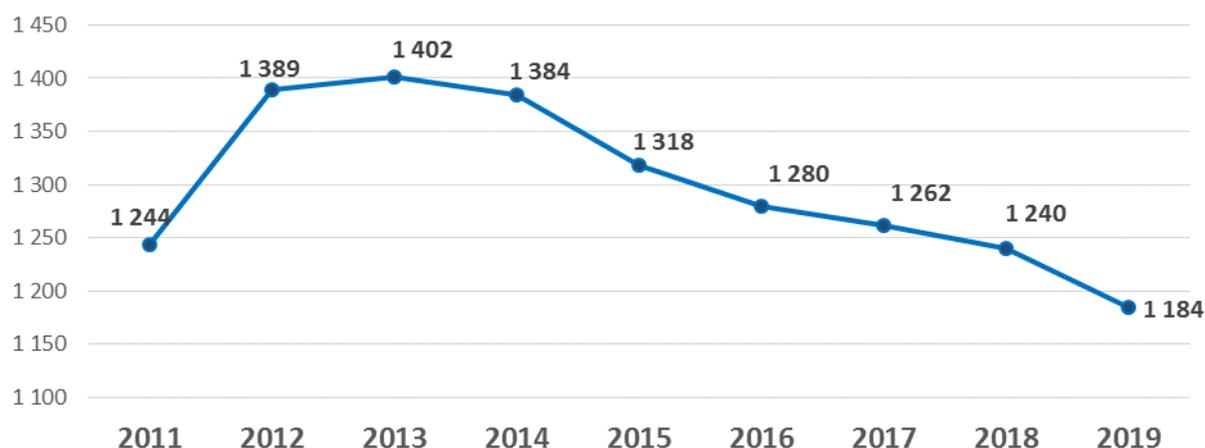
- Pas d'endettement supplémentaire sur la période 2014-2020,
- Et dans le même temps : 81 M€ de travaux sur les lignes B et C réalisés entre 2014 et 2020.

A noter que cet désendettement s'accompagne également d'une réduction significative de notre volume de dette à risque qui passe à 90,8 M€ soit 25 % de l'encours (contre 39% en 2014). La présentation de la dette d'ALM fait l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport afin de délivrer une information complète sur le suivi de notre encours de dette et notamment sur le suivi des emprunts « toxiques ».

► **L'encours de dette par habitant 2019 : un niveau en baisse constante depuis 5 ans**

Dans la continuité de ces éléments, l'encours de dette par habitant se situe à 1186 € /hbt. Cet indicateur est en forte baisse depuis 2014 pour atteindre un niveau inférieur à celui de 2011.

Evolution de l'encours de dette / habitant au 1/1/N (chiffres BP)



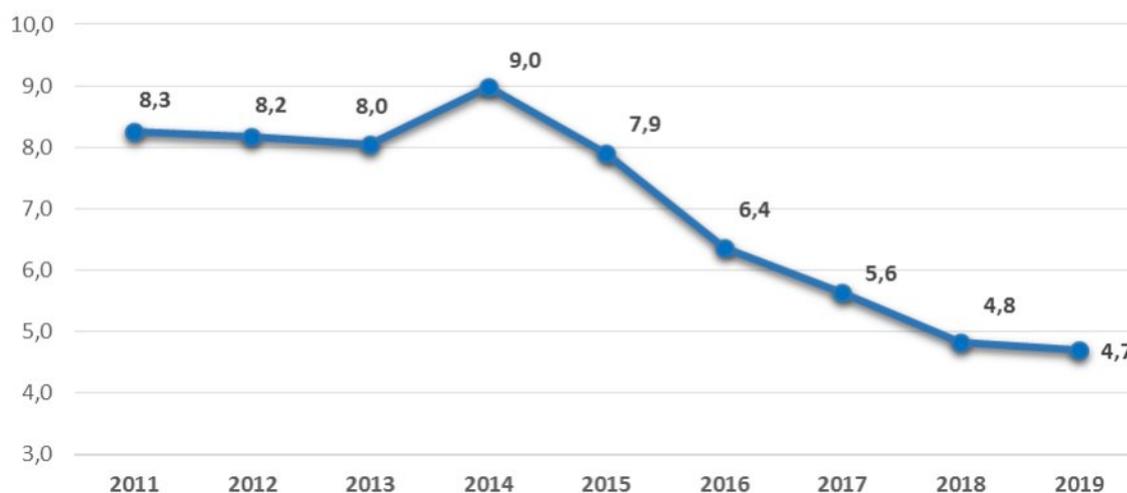
Méthodologie : Encours de dette au 01/01/N divisé par la dernière population DGF connue (N-1)

► **La capacité de désendettement (chiffres BP) : une capacité de désendettement qui passe de 9 ans à 4,7 ans entre 2014 et 2019**

La capacité de désendettement détermine le nombre d'années nécessaire au remboursement complet de la dette si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute (recettes réelles de fonctionnement moins dépenses réelles de fonctionnement).

Sous le double effet du désendettement et d'une amélioration régulière du niveau d'épargne brute, ce **ratio, stratégique pour obtenir des financements de qualité, s'améliore chaque année depuis 2014 est divisé par deux et passe de 9 ans à 4,7 ans.**

Evolution de la capacité de désendettement depuis 2011
(Chiffres BP)



En complément de ce rapport principal, il vous est proposé d'enrichir ces éléments financiers en consultant les deux rapports annexes dédiés à la gestion de dette et aux ressources humaines. Ces deux rapports sont structurés de la manière suivante :

Rapport annexe sur la gestion de la dette :

- une présentation de la structure de l'encours
- les actions de désensibilisation menées sur les emprunts toxiques
- un point d'actualité sur le fonds de soutien

Rapport annexe dédié aux ressources humaines :

- les orientations stratégiques en matière de ressources humaines
- un point sur la structure des effectifs
- des éléments autour des conditions de rémunération et de la durée effective du travail
- le schéma de mutualisation : point d'étape et programme de travail 2018
- le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire

Conclusion

Dernier exercice budgétaire du mandat, ce rapport démontre la bonne santé financière de notre Communauté urbaine et l'atteinte des objectifs stratégiques que nous nous étions fixés :

- Diminution et sécurisation de la dette
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement et amélioration de l'épargne
- Développement du territoire et ambition des investissements.

Ces résultats exigeants ont été construits - faut-il le rappeler - en respectant notre engagement de ne pas augmenter les taux de fiscalité et dans une période de forte diminution des dotations de l'Etat. Ils vont permettre à notre territoire d'aborder avec sérénité les prochaines années en nous permettant de financer les projets majeurs que sont la nouvelle ligne du tramway, la rénovation urbaine et la démarche "territoire intelligent".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019

DELIBERE

Donne acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2019.

Donne acte de l'avancement du schéma de mutualisation et du programme de travail pour 2019.

Donne acte de la communication du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour 2019.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 11 février 2019

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2019-12

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Eclairage public

Réseau d'éclairage public - Réparations, rénovations, extensions et maintenance préventive - Versements de fonds de concours et contributions au SIEML

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

EXPOSE

Le SIEML (Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire) a défini, dans son règlement financier, les conditions de versements des fonds de concours en fonction de la nature des travaux et du reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE) prélevées sur le territoire des communes.

Il s'agit, par cette délibération, d'autoriser les versements au SIEML :

- D'une contribution annuelle relative à l'accès au service et à la maintenance préventive de réseaux d'éclairage public,
- D'un fonds de concours correspondant aux différents travaux de réparation, de rénovation et d'extension sur le réseau d'éclairage public engagés sur le territoire en 2019.

Pour les dépannages, les fonds qui seront versés correspondront aux interventions réalisées entre le 1^{er} septembre 2017 et le 31 août 2018 au titre de 2018 et à celles comprises entre le 1^{er} septembre 2018 et le 31 août 2019 au titre de 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le règlement financier du SIEML,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019

Considérant l'avis de la commission Développement durable et environnement du 22 janvier 2019

DELIBERE

Approuve les versements au SIEML, pour les montants maximum suivants :

- Au titre de contribution annuelle :
 - o Prestations de maintenance préventive et d'accès au service : 295 000 €
- Au titre de fonds de concours :
 - o Travaux de rénovation des installations : 600 000 €
 - o Travaux d'extension de réseau : 100 000 €
 - o Travaux de réparations des installations existantes : 135 000 €
 - o Prestations de dépannage au titre de 2018 : 121 902,46 € et au titre de 2019 : 135 000€

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 11 février 2019

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2019-13

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Règlement des réserves foncières - Détermination du taux de portage 2019

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Le règlement des réserves foncières prévoit la détermination chaque année du taux de portage selon des éléments financiers. Le taux est voté en Conseil de communauté. Il a fait l'objet d'un débat en Commission Aménagement et Développement des Territoires.

Le taux CMS "Constant Maturity Swap » à 10 ans, constaté début 2019, est de 0,67 %.

Au vu des éléments financiers, la marge bancaire à ajouter à ce taux est fixé à 0,40 %.

Il est proposé de fixer le taux de portage pour l'année 2019 à 1,07 % (pour rappel, en 2018 le taux était de 1,33 %).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu le règlement des réserves foncières en vigueur,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 janvier 2019

DELIBERE

Décide que le taux de portage sera fixé pour l'année 2019 à 1,07 %.

Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 11 février 2019

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2019-14

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Autres actions d'urbanisme et d'aménagement urbain

Sainte-Gemmes-sur-Loire - Secteurs de "l'Ile aux Chevaux" et des "Prairies de la Baumette" - Espaces Naturels Sensibles - Mise en place d'un périmètre de préemption - Avis

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

EXPOSE

Les secteurs de « l'Ile aux Chevaux » et des « Prairies des Iles » situés sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire font partie intégrante de deux des Espaces Naturels Sensibles (ENS) les plus emblématiques et riches du Département, dénommés « Vallée de la Loire » et « Basses Vallées Angevines ».

Ces sites sont concernés par de nombreux classements (Natura 2000, site inscrit « Rive et confluence de la Maine et de la Loire,...) qui témoignent de la richesse naturelle et paysagère liée à une grande diversité d'habitats, pour certains d'intérêt communautaire, et de la présence de nombreuses espèces patrimoniales. A ce titre, ils font l'objet d'un intérêt et d'un suivi naturaliste conséquent.

Afin d'assurer la pérennité de la restauration et de la gestion préconisées dans les documents de gestion des deux sites, la mise en place d'une stratégie foncière constitue un outil pertinent.

Ainsi, pour aider la commune à atteindre cet objectif, le Département de Maine-et-Loire se propose d'instaurer une zone de préemption au titre de sa politique sur les ENS qui a pour finalité de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels. Cette zone représente une surface de 337,4 hectares.

Ce droit de préemption sera ensuite délégué à la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire permettant ainsi une réelle proximité et une plus grande réactivité.

En application du Code de l'Urbanisme, l'accord de la Communauté urbaine est sollicité sur la création de cette zone de préemption en raison de sa compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 15 janvier 2019

Considérant l'avis favorable de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire dans son courrier du 13 octobre 2018,

Considérant le mémoire justificatif du Département de Maine-et-Loire pour la création d'une zone de préemption sur le territoire de Sainte-Gemmes-sur-Loire, accompagné d'une proposition de périmètre de préemption,

DELIBERE

Approuve la création, par le Département de Maine-et-Loire, d'une zone de préemption ENS sur les sites de « l'Ile aux Chevaux » et des « Prairies de la Baumette » sur le territoire de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Approuve la délimitation de cette zone, conformément au périmètre défini sur le plan annexé à la présente délibération.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 11 février 2019

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2019-15

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

IRCOM - Ecole Supérieure Angevine - Opération immobilière - Convention - Approbation

Rapporteur : Michel BASLÉ

EXPOSE

L'IRCOM projette un aménagement de l'Institut Mac Luhan, espace dédié au master en communication, afin de proposer une formation mieux adaptée aux évolutions technologiques et d'attirer un plus grand nombre d'étudiants. Avec 50 étudiants actuellement en formation, l'IRCOM ambitionne d'en accueillir entre 80 et 90 dans les dix ans à venir. En outre, ces travaux permettront le développement de la filière Entrepreneuriat du master et de développer le volet Recherche.

Les travaux consisteront en une réorganisation des locaux (espaces dédiés à chaque activité : des salles de réunion pour les travaux de groupe, des espaces de co-working, des espaces de détente, etc.) afin de repenser l'offre pédagogique et la façon d'enseigner, auxquels s'ajouteront des dépenses de premiers équipements.

Ils se dérouleront entre 2019 et 2020 pour un montant total de 500 000 € TTC.

Dans le cadre de son soutien au développement des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche, Angers Loire Métropole s'engage à verser à l'IRCOM une participation financière d'un montant de 106 500 €, à même hauteur que la Région des Pays de la Loire.

Angers Loire Métropole et l'IRCOM établissent une convention pour organiser les modalités pratiques d'attribution de cette subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019

Considérant l'avis de la commission Développement économique, Enseignement supérieur, Recherche et Innovation du 24 janvier 2019

DELIBERE

Approuve la convention à intervenir avec l'IRCOM.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention.

Attribue une participation financière de 106 500 € à l'IRCOM.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2019 et suivants.

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 11 février 2019

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2019-16

CYCLE DE L'EAU - Eaux usées

Assainissement - Mise en conformité d'installations d'évacuation des eaux usées - Prise en charge de travaux - Protocoles d'accord - Approbation.

Rapporteur : Laurent DAMOUR

EXPOSE

Dans le cadre de ses missions, Angers Loire Métropole réalise plus de 4 000 contrôles par an sur les installations d'assainissement pour en vérifier le bon raccordement et l'absence de dysfonctionnement. Les procès-verbaux sont annexés aux actes de vente et participent à la fixation du prix de vente de la maison.

Lorsqu'une erreur de diagnostic est constatée, la responsabilité de la Communauté urbaine peut être engagée. C'est dans ce cadre que des réclamations pour des contrôles réalisés antérieurement ont été formulées par des propriétaires en 2018.

Pour éviter des procédures longues et coûteuses pour la collectivité, il est proposé de conclure un protocole transactionnel afin qu'Angers Loire Métropole prenne à sa charge les travaux de mise aux normes et ainsi clôturer le dossier.

C'est la démarche qui vous est proposée pour les 5 dossiers suivants :

- M. Quarantin et Mme Landais à Briollay - Non-conformité non détectée en 2013 (raccordement d'un évier sur le puits). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 2 165,90 € TTC.
- M. et Mme Chauvat à Loire-Authion – Non-conformité non détectée en 2018 (non-raccordement de deux points d'eau au collecteur). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 308,65 € TTC.
- M. et Mme Thibault à Angers – Non-conformité non détectée en 2016 (mauvais raccordement pluvial sur le réseau d'eaux usées). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 1 294,94 € TTC.
- M. et Mme Helbert à Angers – Non-conformité non détectée en 2013 (mauvais raccordement pluvial sur le réseau d'eaux usées). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 1 474,99 € TTC.
- M. et Mme Mercier à Trélazé – Non-conformité non détectée en 2011 (mauvais raccordement pluvial sur le réseau d'eaux usées). Le montant total des travaux pris en charge sera plafonné à hauteur de 1 362,90 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 04 février 2019

DELIBERE

Approuve les protocoles d'accord à passer avec les propriétaires suivants afin de prendre en charge les travaux dans la limite des sommes indiquées ci-dessous (correspondant aux devis de mise en conformité des biens) :

- Monsieur Quarantin et Madame Landais : 2 165,90 € TTC,
- Monsieur et Madame Chauvat : 308,65 € TTC,
- Monsieur et Madame Thibault : 1 294,94 € TTC,
- Monsieur et Madame Helbert : 1 474,99 € TTC,
- Monsieur et Madame Mercier : 1 362,90 € TTC,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les protocoles d'accord et à prendre tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Impute les dépenses au budget concerné sur l'exercice 2019 et suivants.

**LISTE DES DECISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 11 FEVRIER 2019**

<i>N°</i>	<i>DOSSIERS</i>	<i>RAPPORTEURS</i>
1	<p>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</p> <p>Garantie d'emprunts d'Immobilière Podeliha d'un montant total de 670 000 € dans le cadre de l'acquisition et l'amélioration de 16 logements situés rue de la Roussière, foyer « La Roussière » à Longuenée-en-Anjou, commune déléguée de la Membrolle-sur-Longuenée.</p>	<p>Marc LAFFINEUR, Vice-Président</p> <p>La Commission permanente adopte à l'unanimité</p>
2	<p>Garantie d'emprunt d'ALTER Cités d'un montant de 1 000 000 € dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement ZAC « Vendanges » située à Verrières-en-Anjou, commune déléguée de Saint-Sylvain-d'Anjou.</p>	<p>La Commission permanente adopte à l'unanimité</p>
3	<p>EMPLOI ET INSERTION</p> <p>Convention avec l'association Passerelle relative au contrat d'accompagnement dans l'emploi – Parcours Emploi Compétences attribuant une subvention à hauteur de 1 350 €.</p>	<p>Jean-Pierre BERNHEIM, Vice-Président</p> <p>La Commission permanente adopte à l'unanimité</p>
4	<p>Attribution d'une subvention de 2 000 € dans le cadre du partenariat avec la CCI 49 (Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire) pour la 6^{ème} nuit de la Nuit de l'orientation.</p>	<p>La Commission permanente adopte à l'unanimité</p>
5	<p>PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES</p> <p>Marché de travaux relatif à la modification et la sécurisation de l'échangeur de Sorges (ZA Moulin Marcille) attribué à l'entreprise Eurovia TP sise à Saint-Barthélemy-d'Anjou pour un montant total estimatif de 1 996 400, 02 € HT (montant non contractuel) incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une tranche ferme de 1 302 696, 38 € HT - une tranche optionnelle de 693 703,64 € HT 	<p>Roselyne BIENVENU, Vice-Présidente</p> <p>La Commission permanente adopte à l'unanimité</p>

6	Avenant au marché relatif à la réinformatisation du réseau des Bibliothèques Municipales d'Angers modifiant le planning de réalisation et le cahier des clauses administratives particulières avec la Société Infor.	La Commission permanente adopte à l'unanimité Christophe BECHU, Président
7	Accords-cadres à bons de commandes dans le cadre du groupement de commandes avec la Ville d'Angers relatif aux prestations de broyage bois et d'acquisition de plaquettes bois attribués à Véolia Propreté pour les lots suivants sans minimum, ni maximum : - Lot 1 : Prestations de broyage bois de bois ou végétaux; - Lot 2 : Acquisition de plaquettes bois.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	DEPLACEMENTS	Christophe BECHU, Président
8	Marché de maîtrise d'oeuvre de dévoiement des réseaux dans le cadre de la réalisation des lignes B et C du tramway attribué à l'entreprise Setec-Hydratec pour un forfait provisoire de rémunération de 176 000 € HT.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
9	Dans le cadre la réalisation des lignes B et C du tramway, conventions d'indemnisation avec les professionnels riverains ayant subi un préjudice économique lié aux travaux, attribuant des indemnités d'un montant total de 9 365 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN	Daniel DIMICOLI, Vice-Président
10	Convention pour la constitution d'une servitude de passage à titre gratuit au profit de la société ENEDIS d'une canalisation souterraine sur une parcelle située à Beaucouzé, au lieudit "Bois l'Abbé".	La Commission permanente adopte à l'unanimité
11	Vente à la SAFER, ou à toute personne physique ou morale s'y substituant, de terrains situés à Saint-Lambert-la-Potherie, Saint-Léger-des-Bois et Bécon-les-Granits, moyennant le prix de 26 700 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
12	Accession sociale à la propriété - PTZ+ 2018 - Dispositif communautaire d'aides 2018 - 7 subventions d'un montant de 13 500 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité

	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME	Christophe BECHU, Président
13	Convention avec la commune de Murs-Erigné pour l'aménagement touristique de la Roche de murs attribuant une subvention de 9 800 €	La Commission permanente adopte à l'unanimité
14	Convention avec l'association "Des amis du Petit Anjou" attribuant une subvention d'un montant de 15 000 € pour la construction d'un second bâtiment sur la gare historique de Saint-Jean-de-Linières.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE	Michel BASLÉ, Vice- Président
15	Lancement du marché de travaux relatif à la restructuration de l'atelier du Parc de l'ESAD TALM (Ecole Supérieure des Arts et Designs Tours-Angers-Le Mans	La Commission permanente adopte à l'unanimité
	PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES	Roselyne BIENVENU, Vice- Présidente
16	Convention quadripartite pour l'organisation des rencontres régionales des Trophées de la Robotique 2019 à Angers attribuant les subventions suivantes : - A l'association des Francas : 4 350 € - A l'association Planète Science : 1 500 €.	La Commission permanente adopte à l'unanimité
17	Charte de partenariat avec la société Qwant pour une durée de 24 mois afin de procéder au déploiement du moteur de recherche.	Christophe BÉCHU, Président La Commission permanente adopte à l'unanimité

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU LUNDI 11 FEVRIER 2019**

**LISTE DES ARRETES PRIS EN VERTU DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

N°	OBJET	DATE DE L'ARRETE
	ACTIONS FONCIERES	
AR-2019-10	Avenant convention de gestion - 6 rue Joliot Curie	31 janvier 2019
	ENTRETIEN DES PARCS ET JARDINS	
AR-2019-8	Fermeture du Parc de Pignerolle les 29, 30 et 31 janvier 2019	22 janvier 2019
	BATIMENTS ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	
AR-2019-1	Fixation du tarif des alarmes anti-intrusion - Actualisation 2019 - Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2019 - Coût du déplacement: 43.59 € HT - Récupération des frais d'intervention auprès des associations en cas d'absence de mise en service de l'alarme.	08 janvier 2019
AR-2019-2	Fixation du tarif - Reproduction de clés sur organigramme et clés "intelligentes"- Actualisation 2019 - Coût de la reproduction par clé: 36€ - Récupération des frais de reproduction de clés supplémentaires auprès des occupants.	08 janvier 2019
AR-2019-3	Actualisation forfait de charges 2019 - Durée : 1 an à compter du 1er janvier 2019 - Récupération des charges de fluides des locaux mis à disposition des associations - Charges : 16,50 €/m ² /an (eau: 3,53 €/m ³ /an, électricité : 5,28 €/m ² /an, gaz: 10,23 €/m ² /an).	08 janvier 2019
AR-2019-4	Fixation des montants de la valorisation des redevances pour les locaux mis à disposition - Valorisation 2019 : 84 €/m ² /an (bureaux, salles d'activités) 28 €/m ² /an (ateliers, stockage, entrepôts), 0,04 €/heure/m ² (locaux mutualisés).	08 janvier 2019
AR-2019-6	Convention d'occupation temporaire du domaine public pour le Parc des Ardoisières situé à Trélazé au profit de la Région de Gendarmerie des Pays de la Loire, le Pôle Ecoles Méditerranée et le 6ème Régiment du Génie pour une durée de 3 ans à titre gratuit.	21 janvier 2019
AR-2019-9	Convention avec la société Transports par Autocars de l'Ouest Pays-de-la-Loire pour la mise à disposition d'une aire de stationnement sis impasse de la Perrière à Longuenée-en-Anjou moyennant une redevance mensuelle de 75 € HT.	30 janvier 2019

AR-2019-5	SERVICE DES ASSEMBLEES Délégation de signature de la Direction de l'Espace Public à la suite de l'arrivée de nouveaux responsables de service.	15 janvier 2019
AR-2019-7	SYSTEME D'INFORMATION COMMUNAUTAIRE Contrat pour la cession de matériels informatiques amortis à l'association "les Restos du Cœur" à titre gratuit.	22 janvier 2019

Liste des MAPA attribués du 22 décembre 2018 au 21 janvier 2019

N° de marché / AC	Types Marché F-S-T-PI	Objet du marché	Libellé des lots ou lot unique	Entreprise attributaire	Code postal	Ville	Montant en € HT
A18 094A	S	Opérations prétables à la réception des travaux sur le réseau assainissement - inspection télévisuelle et épreuves d'étanchéité	Lot unique	TECHNILAB	44155	ANCENIS	Maxi : 60 000
A18 096A	T	Réhabilitation du collecteur d'eaux usées par tubage avec éclatement rue d'Angers à Cantenay-Epinard.	Lot unique	HUMBERT	49135	LES PONTS DE CE	77 745,00
A18 097A	T	Réfection du revêtement intérieur du poste de refoulement de "la République" à Trélazé.	Lot unique	GTM OUEST	44815	SAINT HERBLAIN CEDEX	49 780,00
A18 098A	S	Mission d'appui technique pour le suivi des travaux de mise à niveau de l'unité de séchage thermique des boues de la station d'épuration de la Baumette.	Lot unique	ARTELIA	44815	SAINT HERBLAIN CEDEX	117 660,00
A18 099A	F	Fourniture et installation de dégrilleurs automatiques verticaux pour les stations d'épuration et de refoulement d'eaux usées d'Angers Loire Métropole.	LOT N°1 : SR VEST A TRELAZE	FB PROCEDES	44986	SAINTE LUCE SUR LOIRE	12 140,00
A18 100A	F	Fourniture et installation de dégrilleurs automatiques verticaux pour les stations d'épuration et de refoulement d'eaux usées d'Angers Loire Métropole.	LOT N°2 : SR DU PLATEAU A MONTREUIL-JUIGNE	FB PROCEDES	44986	SAINTE LUCE SUR LOIRE	12 020,00
A18 101A	F	Fourniture et installation de dégrilleurs automatiques verticaux pour les stations d'épuration et de refoulement d'eaux usées d'Angers Loire Métropole.	LOT N°3 : LAGUNE DE SARRIGNE	FB PROCEDES	44986	SAINTE LUCE SUR LOIRE	12 440,00
A19001P	S	Interventions sécurité éclairage public PAC 2019	Lot unique	BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	49480	ST SYLVAIN D'ANJOU	Maxi : 24 999
A19002CH	S	Contrôle d'exploitation du réseau de chaleur de la Roseraie	Lot unique	INDDIGO	44000	NANTES	14 451,00
A19011P	S	Maintenance des systèmes d'ouverture automatiques - ALM	Lot unique	THYSSENKRUPP	49181	ST BARTHELEMY	Maxi : 25 000
17 A 04 03	T	Travaux d'entretien, de réparation ou d'amélioration dans les bâtiments	Remplacement de polycarbonates et de skydômes sur une partie du bâtiment Usine Relais 15, 2 rue de la Nouette à Beaucouzé (49).	MAROLLEAU	49000	ECOULFANT	8 385,14

Sur 11 attributaires : 4 sur le territoire d'Angers Loire Métropole et 7 en Pays de la Loire